

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 décembre 2025**  
~~~~~

BUDGET PRINCIPAL
DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2025

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 décembre 2025 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 2 décembre 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Mme Véronique NEIL, Mme Martine BONNET, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Yves GUIRAUD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, Mme Francine DEHAIL à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Anthony GARCIA à M. Jean-Claude CROS, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Christine SANCHEZ à M. Yannick VERNIERES, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN, Mme Valérie BOUYSSOU à Mme Véronique NEIL, M. Claude CARCELLER à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ.

Excusés

Mme Béatrice FERNANDO.

Absents

M. Stéphane SIMON, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Quorum : 25	Présents : 32	Votants : 43	Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marcel CHRISTOL			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n°3681 du 16 décembre 2024 adoptant le budget primitif 2025 du budget principal ;

VU la délibération n° 3842 du 16 juin 2025 adoptant le budget supplémentaire 2025 du budget principal ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT l'état de consommation des crédits relatifs aux dépenses de fonctionnement aux chapitres 042 et d'investissement au chapitre 27, 040, et opérations,

CONSIDERANT l'état de perception relatif aux recettes de fonctionnement chapitre 042 et d'investissement aux chapitres 040,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

Section de fonctionnement :

- Chapitre 042 « Opérations d'ordre » : Il convient d'augmenter les crédits en dépenses de 60.000 € pour l'amortissement des investissements et en recettes de 60.000 € pour l'amortissement des subventions.

Section d'investissement :

- Chapitre 27 « Autres participations financières - prêts » : Il convient d'augmenter les crédits en dépenses de 35.000 € concernant l'attribution de prêts d'honneur.
- Chapitre opération « 01-FCPH-01 Prêts d'honneur » : Il convient de diminuer les crédits en dépenses de 35.000 € concernant l'attribution de prêts d'honneur sur l'opération.
- Chapitre 040 « Opérations d'ordre » : Il convient d'augmenter les crédits en recettes de 60.000 € pour permettre l'amortissement des investissements et en dépenses de 60.000 € pour permettre l'amortissement des subventions perçues.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n°2/2025 ci-annexée avec une augmentation de crédits en dépenses et recettes dans la section de fonctionnement de 60.000 € et de la section d'investissement de 60.000 € du budget principal 2025.

Transmission au Représentant de l'État N° 3981
Publication le 16/12/2025
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 16/12/2025
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20251215-24266-BF-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marcel CHRISTOL

RAPPORT		COMPÉTENCE	
Rapporteur :			
BUDGET PRINCIPAL 2025			
DECISION MODIFICATIVE N°2/2025			
Désignation	Dépenses	Recettes	
SECTION FONCTIONNEMENT			
042 - 6811 « amortissements des immobilisations »	60.000,00 €		
042 - 777 « amortissements des subventions »		60.000 ,00 €	
TOTAL	60.000,00 €	60.000,00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
27 – « Autres participations financières»	35.000,00 €		
01-FCPH-01 « Opération prêts d'honneur »	- 35.000,00 €		
040 - 2811 « amortissements des immobilisations »		60.000,00 €	
040 – 139 « amortissement des subventions »	60.000,00 €		
TOTAL	60.000,00 €	60.000,00 €	